

La Ville de Montrouge veille à ce que la scolarité de ses écoliers se déroule dans des conditions optimales et dans un environnement favorable à leur éveil et à la poursuite de leurs études.

Elle pense aussi à faciliter la vie quotidienne des parents. Ce guide "Cap sur l'école" est justement destiné à répondre aux multiples questions que vous pouvez vous poser concernant la vie de votre enfant : Comment l'inscrire en maternelle ou élémentaire, à la restauration scolaire, en garderie... ? Quelles démarches dois-je faire ? Où dois-je me renseigner ?

Entretien des locaux, préparation des rentrées, organisation des classes transplantées, sécurisation des entrées et sorties d'écoles, soutien scolaire, promotion du sport en primaire, séjours de vacances, stages de voile, sensibilisation aux arts et à la culture... cet opus vous permettra également de mesurer l'étendue réelle des compétences et l'implication de la Ville dans le domaine scolaire.

LES ESSENTIELS DE MONTROUGE



LES ESSENTIELS DE MONTROUGE

cap sur l'école

Point info : 01 46 12 76 73
www.ville-montrouge.fr



Six ans déjà que "Cap sur l'École" a vu le jour: guide pratique incontournable en ce début d'année, dans lequel, nous l'espérons, vous trouverez toutes les réponses aux questions que vous pouvez vous poser sur la vie scolaire de votre enfant.

Une nouveauté cette année, la création d'une garderie post-étude dans toutes nos écoles élémentaires, prestation attendue par bon nombre d'entre vous.

D'autre part, n'oubliez pas qu'à tout moment vous pouvez consulter notre site www.92120.fr sur lequel vous trouverez toute l'actualité de notre ville et que notre webmaster reste à votre disposition pour toute remarque ou demande de renseignement que vous souhaiteriez nous faire parvenir.

Très bonne rentrée et excellente année scolaire à nos tous nos petits Montrougiens, mais à vous également chers parents !

Jean-Loup METTON

Maire de Montrouge
Conseiller général
des Hauts-de-Seine
Président de la
Communauté de
Communes de
Châtillon-Montrouge

Dominique GASTAUD

Adjointe au Maire
Déléguée
à l'Enseignement et
à la Jeunesse

La Ville de Montrouge et l'école	p. 4
Les activités et les animations autour de l'École	p. 8
Des femmes et des hommes au service de l'école	p. 11
J'inscris mon enfant à l'école maternelle	p. 12
Les écoles	p. 15
J'inscris mon enfant à l'école élémentaire	p. 18
La restauration scolaire	p. 21
Les garderies et études dirigées	p. 25
Mon "Espace Famille" en ligne	p. 27
Se divertir	p. 28
Le conseil municipal des enfants	p. 29
Les contacts utiles	p. 30

Ville de Montrouge et l'école

Les lois de décentralisation ont permis une répartition des compétences entre l'Éducation Nationale et la Ville. Ainsi, les aspects pédagogiques (recrutement, formation et affectation des professeurs des écoles) relèvent exclusivement de l'Éducation Nationale. La Ville a, pour sa part, en charge des domaines aussi divers que la construction, l'entretien des écoles, la restauration scolaire, l'organisation des classes transplantées et la gestion du budget des écoles.

Construire et entretenir les locaux scolaires

La Ville est propriétaire des locaux scolaires publics, elle a donc à sa charge la construction, la répartition et l'entretien des écoles, l'achat du mobilier, le cablage informatique...

Des travaux sont régulièrement effectués par les services techniques municipaux avec les soucis des travaux en site occupé : création cette année du nouveau restaurant du groupe scolaire Boileau, réfection des cours Raymond Queneau et Aristide Briand, sans oublier le début des travaux de l'extension du groupe scolaire Renaudel et la fin de la rénovation des écoles Briand.

Avoir une présence dans chaque Conseil d'École

Afin de suivre au plus près la vie de l'école, la Ville de Montrouge délègue un élu représentant la Municipalité dans chaque Conseil d'École. Sa mission consiste en l'explication des choix municipaux en matière de travaux et de budget ainsi qu'au suivi des demandes de la communauté éducative.



Préparer l'école et les rentrées scolaires

Pour réussir l'entrée des enfants à l'école, la Ville de Montrouge prépare avec le plus grand soin les rentrées scolaires. Ainsi, plusieurs étapes sont indispensables pour que cette réussite soit complète :

- informer,
- préparer les budgets des écoles en fonction de l'évolution des effectifs,
- élaborer les tableaux de bord de suivi des effectifs en relation étroite avec les écoles et l'IE (Inspection de l'Éducation Nationale) et ce dès le 1er trimestre de l'année scolaire,
- déterminer les secteurs scolaires des écoles,
- mettre en place des partenariats avec l'Éducation Nationale, les associations sportives...
- créer un environnement favorable à l'épanouissement et à l'apprentissage,
- doter les établissements scolaires des équipements nécessaires à un enseignement de qualité,
- assurer l'entretien et la sécurité des bâtiments,
- fournir les manuels, cahiers, peintures, matériels didactiques et ludiques...

Communiquer régulièrement avec les familles

La Ville informe régulièrement les familles qui ont des enfants inscrits dans ses établissements.

Au cours de l'année, chaque foyer reçoit 6 parutions de la lettre d'information "VU(e) de l'École". Ce guide "Cap sur l'École" actualisé est envoyé pour la rentrée scolaire. Et naturellement toutes les informations concernant la vie scolaire sont à portée de clic sur le site de la Ville : www.ville-montrouge.fr.



Gérer la restauration scolaire

L'alimentation est un élément essentiel au bon développement de l'enfant. Les menus proposés doivent être adaptés à l'âge et aux besoins de ceux-ci. Elle se doit d'être saine, équilibrée et variée.

Pour cela, la Ville de Montrouge y veille, au travers de deux commissions chargées d'évaluer la composition des repas servis en restauration et la variété proposée dans les planches menus.

Sécurité alimentaire

Les procédures mises en place par la Ville de Montrouge répondent largement à la législation en matière de restauration collective.

Le contrôle des restaurants scolaires est confié à un laboratoire spécialisé dans l'hygiène alimentaire. Il effectue tous les mois sur sites des prélèvements pour analyses. Il a également la possibilité d'intervenir à l'aveugle quand il le souhaite.

Il réalise, à la demande la Ville de Montrouge, tous les trimestres, un audit complet des cuisines (observation des stockages des denrées, propreté des lieux, des personnels, des ustensiles, analyse des techniques de préparation).

Il peut intervenir à tout moment à la demande du service. Traçabilité et équilibre alimentaire sont les objectifs poursuivis par la Ville.

Proposer des activités périscolaires

Les enfants de maternelle et élémentaire passent l'essentiel de leur journée à l'école. En effet, certains parents quittent parfois fort tôt leur domicile montrougien pour se rendre sur leur lieu de travail et rentrent souvent tard. Chez certains enfants, la journée commence parfois à 7h30 dans l'enceinte de leur établissement et se termine à 19h sans oublier le temps passé, avant ou après le repas du midi. C'est pourquoi la Ville utilise les compétences d'environ 350 animateurs et d'une soixantaine d'Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles le matin, durant la pause méridienne entre 11h30 et 13h30 et le soir de 16h20 à 19h dans les écoles maternelles. Ainsi, plus de 4 000 enfants pratiquent des activités périscolaires durant ces périodes, dont plus de 3 200 le midi.

Les animateurs se concertent avec le responsable-adjoint périscolaire avant qu'un projet d'activités soit établi et soumis au Directeur ou à la directrice de l'école, responsable périscolaire.

Les activités périscolaires sont variées : ateliers danse et théâtre avec spectacle devant les parents en fin d'année, arts plastiques, jeux de société, activités sportives, atelier jardinage, découverte de pays par le biais du jeu, sensibilisation à la lecture par des retraités bénévoles encadrant l'activité Plaisir de lire, etc.

Plaisir de lire

Avec "Plaisir de lire", c'est aujourd'hui douze personnes retraitées bénévoles qui encadrent un atelier lecture dans 4 maternelles et 5 élémentaires de Montrouge. L'objectif consiste à faire apprécier la lecture aux enfants et à multiplier les rencontres intergénérationnelles. Il ne s'agit pas de remplacer les enseignants. Ces séances se déroulent une ou deux fois par semaine durant la pause méridienne pour les élèves qui fréquentent la restauration scolaire ou lors de la garderie du soir pour les maternelles. Pour que cette activité puisse se généraliser, la Ville accueille chaleureusement tous les retraité(e)s bénévoles qui seraient prêt(e)s à donner quelques heures de leur temps aux enfants. Des enfants qui leur apporteront aussi beaucoup.

Si vous êtes intéressé(e), contactez le service enseignement au 01 46 12 73 98.

Organiser les classes transplantées

À la suite des projets pédagogiques et éducatifs initiés par les enseignants, des classes sont accueillies dans des centres agréés Education Nationale et Jeunesse et Sports pour l'hébergement des jeunes enfants, pour des activités de mer, neige, cycle de l'eau, bois, cirque, découverte de la ferme, histoire, sports de plein air, transhumance, musique...

Plus de 20 classes sont concernées par cette opération, soit près de 500 enfants, scolarisés de la Grande Section de maternelle au CM2.

Pour l'organisation des classes transplantées, la Ville de Montrouge alloue un budget annuel de 350 000 €.

Une participation financière est demandée aux familles en fonction du Quotient Familial.

GRILLE DES TARIFS JOURNALIERS APPLICABLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL
A - supérieur à 632,00 €	14,89 €
B - de 574,01 à 632,00 €	13,56 €
C - de 521,01 à 574,00 €	12,19 €
D - de 444,01 à 521,00 €	10,81 €
E - de 369,01 à 444,00 €	9,48 €
F - de 320,01 à 369,00 €	8,12 €
G - de 251,01 à 320,00 €	6,77 €
H - inférieur et jusqu'à 251,00 €	5,40 €

Comment calculer mon quotient familial ?

La formule ci-après permettra d'estimer votre quotient familial : $(R-L)/P=QF$

(R) somme des ressources : revenus des parents, allocations familiales, allocation logement, pensions alimentaires.

(L) loyer hors charges : ou remboursement mensuel de prêts pour achat d'une résidence principale.

(P) nombre de personnes constituant le foyer : parents et enfants à charge. Pour les familles monoparentales, une demi-part supplémentaire est ajoutée.

Sécuriser les entrées et sorties des écoles

Le plan Vigipirate

Il a pour objectif de prévenir le(s) risque(s) possible(s) d'une action terroriste. Aujourd'hui, par mesure de précaution, il est toujours interdit de stationner devant les écoles et de pénétrer dans les établissements scolaires sans autorisation ni rendez-vous.

Les sorties des écoles

Depuis plusieurs années déjà, la Ville de Montrouge sécurise les sorties des écoles de la Ville en affectant du personnel travaillant dans le cadre des contrats avenir (réinsertion professionnelle) ou agent de surveillance de la voie publique ; ces agents jouent un rôle important auprès des enfants leur permettant de traverser en toute sécurité les carrefours dangereux.

Après une période de formation, ils sont rattachés au Service de la Réglementation Urbaine (SRU), et sont habilités à arrêter la circulation automobile.

Les Activités et les animations autour de l'École

Pour la Ville de Montrouge, l'éducation ne s'arrête pas à la sortie de l'école. Elle propose de nombreuses activités et animations sur le temps péri et extra scolaire, et également du soutien scolaire.

Faire du soutien scolaire pour les enfants de 8 à 13 ans

Le Service Jeunesse-Prévention assure un soutien scolaire aux enfants via ses clubs 8/13 labellisés par la CAF pour cette action.

Il s'agit d'aider pour les devoirs et d'apprendre à s'organiser dans le travail scolaire. L'Espace Michel Colucci propose également un accompagnement scolaire gratuit, encadré par une dizaine de bénévoles.

Faire découvrir les sports

La Ville de Montrouge finance, par le biais de subventions aux principales associations sportives de la Ville, des activités de "promotion du sport dans les écoles élémentaires". Elle donne ainsi la possibilité aux enfants de découvrir une pratique sportive (basket-ball, badminton, judo, athlétisme, foot, hockey...). Le Service des Sports est le relais et le coordinateur de cette action qui est menée par les associations sportives de la commune auprès des CM1, CM2, voire des CE2.



Proposer des vacances pour tous

La Municipalité donne la possibilité aux jeunes Montrougiens de 5 à 17 ans de découvrir de nouveaux horizons pendant les vacances scolaires. Des destinations et activités sont proposées aussi bien en France qu'à l'étranger (Croatie, Italie, Irlande, Angleterre, Pérou...) et cela dans des conditions optimales de qualité et de sécurité. Ces vacances sont ouvertes à tous, le tarif étant calculé en fonction des revenus (QF).

Proposer des spectacles aux enfants et leur offrir des cadeaux pour Noël

Des spectacles financés par la Caisse des Écoles sont offerts pour Noël aux écoles maternelles et élémentaires. Les spectacles (maternelle, CP/CE1, CE2/CM1/CM2) sont choisis avec les directeurs d'école en fonction de l'âge et des centres d'intérêt des enfants. De plus, un cadeau est offert à chaque enfant de maternelle de petite et moyenne section (jouet, peluche, instrument de musique, jeux de société...). Cette année un livre a été choisi pour les grandes sections.

Organiser des stages de voile

Ils concernent uniquement les élèves de CM1 et CM2 (test de natation nécessaire). Ces stages ont lieu régulièrement et sont organisés à Saint-Quentin-en-Yvelines et s'échelonnent, à raison d'1/2 journée par semaine, de septembre à novembre puis d'avril à juin.

Pour cette activité, la Ville de Montrouge consacre un budget global annuel de 15 000 €.

Soutenir le cross des écoles

Il s'agit du rendez-vous traditionnel de fin de saison scolaire en juin. Il réunit quelque 2 500 enfants dans les rues de la Ville de Montrouge.

La Ville soutient sur le plan logistique et financier cette manifestation initiée par l'Éducation Nationale, et qui, de ce fait, se déroule sur le temps scolaire, concerne tous les élèves du CP au CM2 y compris les écoles privées de la Ville.

Réaliser un spectacle avec un encadrement de professionnels

Depuis de nombreuses années, l'Éducation Nationale en partenariat avec le Service Culturel répond favorablement à l'opération "Prenons l'air". Elle consiste à faire travailler les écoliers dans le cadre d'activités scolaires, sur un spectacle de la saison culturelle de la Ville. Les enfants rencontrent les artistes et présentent en fin d'année leur travail de chant au public (lors des différentes manifestations : à la Fête de la Musique, etc.).



Sensibiliser les enfants à l'art contemporain

Dans le cadre du Salon d'Art Contemporain et du Salon Jeune Création Européenne, la Ville de Montrouge offre la possibilité aux jeunes enfants de s'initier à l'art contemporain. En partenariat avec l'Éducation Nationale, il est proposé aux écoles primaires de Montrouge de participer à un parcours-découverte sur l'art contemporain.

Par tranche d'âge, une visite-animation est organisée. Des rencontres avec les artistes sont également initiées.

Les écoliers sont aussi des artistes, puisque leurs travaux s'exposent désormais tous les ans à la Médiathèque, dans le cadre d'une exposition intitulée Pousses d'Art (Exposition qui dure tout l'été).

Initier à la musique

La Caisse des Écoles finance des séances d'initiation musicale pour chaque école maternelle de la Ville. L'association "L'Action Musicale" propose aux enfants de découvrir l'univers sonore, les instruments, le chant, au cours de séances de 45 minutes. Il s'agit d'accompagner la démarche volontaire de projet des enseignants. Chaque enfant bénéficie de séances musicales pendant son passage à l'école maternelle : intervention dans toutes nos écoles maternelles.

Initier à la lecture

La Caisse des École organise également des "ateliers de lecture à voix haute" dans les écoles élémentaires, avec une comédienne Montrougeenne qui initie les enfants aux textes d'auteurs. Cette expérience menée avec succès depuis 2007 est étendue à toutes les écoles élémentaires de Montrouge.

des Femmes et des hommes au service de l'école

Sans avoir à citer toutes les missions dévolues aux acteurs indispensables à la scolarisation de vos enfants que sont les directeurs, directrices d'école et enseignants, la Ville a, elle aussi, un rôle important dans la bonne gestion des écoles. Cela passe impérativement par les hommes et les femmes de la Mairie de Montrouge et par la Caisse des Écoles.

Le Service Enseignement de la Ville

Composé de 240 fonctionnaires, il regroupe un nombre important de métiers. Ainsi, les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), les animateurs, les surveillants de restauration, les responsables cuisine, les agents de service, les agents d'accueil au Centre Administratif, sont autant d'hommes et de femmes qui ont un rôle à jouer dans cette organisation :

- gérer les inscriptions scolaires, péri-scolaires ainsi que les recettes liées à ces activités,
- gérer la restauration scolaire, de l'établissement des menus à l'achat des denrées pour la liaison chaude et aux relations avec le prestataire de liaison froide,
- gérer le personnel affecté au fonctionnement des écoles (cuisines, entretien, garderie, etc.),
- organiser les classes transplantées, séjours de vacances, séances d'initiation à la voile,
- gérer les crédits affectés au fonctionnement des écoles (sorties scolaires, fournitures, mobilier, matériel pédagogique, etc.),
- entretenir (hygiène dans les classes, réfectoires et autres parties communes des écoles).

La Caisse des Écoles

La Caisse des Ecoles se donne pour mission principale de participer à l'intégration de l'enfant dans la vie de l'école.

Animations culturelles et sensibilisation artistique sont les missions de cet organisme.

La Caisse des Écoles est un établissement public communal géré par un Conseil d'Administration regroupant des représentants du conseil municipal, de l'Éducation Nationale ainsi que des membres souscripteurs. Il tire son financement de subventions et de recettes liées aux cotisations.

Vous pouvez devenir membre avec une cotisation minimum de 2 € en remplissant le bulletin joint à ce guide.

Les élections des membres souscripteurs au Conseil d'Administration de la Caisse des École se dérouleront en septembre 2012.

J'inscris mon enfant à l'école maternelle

À quel âge ?

L'école maternelle n'est pas obligatoire. Elle est gratuite.

- Votre enfant a 3 ans (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année concernée) : 2007 pour la rentrée scolaire 2011/2012

Date d'inscription : du 29 novembre au 12 mars 2011.

- Votre enfant a 2 ans 1/2 et aura 3 ans au cours du 1^{er} trimestre suivant la rentrée scolaire

Date d'inscription : sur liste d'attente - admission en fonction des places disponibles après accord de la direction de l'école et de l'inspectrice de circonscription.

À quelle école ?

Vous avez l'entière liberté de scolariser votre enfant soit dans une école publique, soit dans une école privée. Dans le public, les enfants sont inscrits en fonction de leur lieu de résidence et selon le découpage géographique des différents secteurs scolaires.

Lorsqu'il s'agit d'une première inscription dans une école publique et afin de connaître l'école de votre secteur, vous devez vous adresser à l'accueil unique Enfance au Centre Administratif.



Néanmoins :

- Vous voulez inscrire votre enfant dans une autre école que celle dont vous dépendez : vous devez faire une demande de dérogation au Service Enseignement ou depuis le site internet de la Ville : www.ville-montrouge.fr (formulaire en ligne).
- Vous voulez inscrire votre enfant dans une école située dans une autre commune : vous devez vous adresser à la Mairie de la commune d'accueil (attention, cet accueil peut vous être refusé car il y a certaines conditions d'acceptation) et également faire une demande à la Ville de Montrouge qui doit vous donner son accord.
- Vous voulez inscrire votre enfant dans une école privée : vous devez vous adresser directement au Chef d'Établissement de l'école en question.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

1^{ère} étape

Vous devez vous rendre au Centre Administratif avec les documents suivants

(seuls les documents originaux sont acceptés) :

- livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance,
- certificat de vaccination ou carnet de santé à jour,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité,

Le cas échéant :

- jugement de divorce,

Il vous sera ensuite délivré par la Mairie un certificat d'inscription vous indiquant dans quelle école est inscrit votre enfant. Ce certificat devra être remis impérativement au directeur ou à la directrice de l'école où est affecté votre enfant et ce, le plus rapidement possible.

Admission à l'école

- Le Maire inscrit, au nom de l'État, les élèves à l'école à condition qu'ils résident effectivement à Montrouge et que leur carnet de vaccination soit à jour. Les enfants sont ensuite admis et affectés dans une classe par le directeur d'école.

2^e étape

Vous devez vous rendre à l'école où a été inscrit votre enfant afin de le faire enregistrer par le directeur ou la directrice de l'école en présentant :

- le certificat d'inscription délivré par la Mairie,
- un certificat médical d'aptitude,
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge,
- deux enveloppes timbrées.

Le directeur d'école procède ensuite à l'affectation de l'enfant dans une classe correspondant à son niveau scolaire.

À savoir

Si l'enfant ne change plus d'école, vous n'aurez pas à renouveler son inscription chaque année.



LES ÉCOLES MATERNELLES DE LA VILLE DE MONTROUGE

PUBLIQUES

1	François Rabelais	4, passage Draeger	01 46 12 76 07
2	Nicolas Boileau	8, rue Racine	01 46 12 76 16
3	Haut Mesnil	22, rue Arthur Auger	01 46 12 76 09
4	Aristide Briand	87, avenue Aristide Briand	01 46 12 76 13
5	Buffalo	41, rue Victor Basch	01 46 12 76 25
6	Marcelin Berthelot	35, rue Marcelin Berthelot	01 46 12 76 22
7	Amaury Duval	4, rue Amaury Duval	01 46 12 75 15
8	Maurice Arnoux	103, rue Maurice Arnoux	01 46 12 74 92

PRIVÉES

9	Jeanne d'Arc*	44, rue Gabriel Péri	01 42 53 18 95
10	Yaguel Yaacov**	90, rue Gabriel Péri	01 46 56 25 26

* Également école élémentaire, collège, lycée

** Également école élémentaire

LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTROUGE

PUBLIQUES

11	Raymond Queneau	57, avenue Henri Ginoux	01 46 12 76 39
15	François Rabelais	4, passage Draeger	01 46 12 76 30
12	Nicolas Boileau	7, rue Boileau	01 46 12 76 43
13	Renaudel A	1, rue Jules Chéret	01 46 12 76 53
13	Renaudel B	1, rue Jules Chéret	01 46 12 76 57
5	Buffalo	39, rue Victor Basch	01 46 12 76 47
14	Aristide Briand	46 bis, rue de la Vanne	01 56 12 76 35

PRIVÉES

9	Jeanne d'Arc*	44, rue Gabriel Péri	01 42 53 18 95
10	Yaguel Yaacov**	90, rue Gabriel Péri	01 46 56 25 26

* Également école maternelle, collège, lycée

** Également école maternelle

É les Ecoles



1 Maternelle François Rabelais



2 Maternelle Nicolas Boileau



3 Maternelle Haut-Mesnil



4 Maternelle Aristide Briand



5 Maternelle et Élémentaire Buffalo



6 Maternelle Marcelin Berthelot



11 Élémentaire Raymond Queneau



7 Maternelle Amaury Duval



8 Maternelle Maurice Arnoux



12 Élémentaire Nicolas Boileau



13 Élémentaire Renaudel A et B



14 Élémentaire Aristide Briand



15 Élémentaire François Rabelais



J'inscris mon enfant à l'école élémentaire

À quel âge ?

La scolarité est obligatoire à partir de 6 ans.
Votre enfant doit être inscrit à l'école élémentaire à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de 6 ans.
Pour rappel, le Maire tient la liste des enfants d'âge scolaire sur sa commune.

À quelle école ?

Vous avez l'entière liberté de scolariser votre enfant soit dans une école publique, soit dans une école privée, ou bien de l'instruire à la maison.

Dans ce dernier cas :

- vous devrez déclarer cette situation à l'Inspecteur d'Académie et au Maire,
- vous ferez l'objet de contrôles permettant de s'assurer du niveau d'instruction et de l'état de santé de votre enfant,



Les enfants sont inscrits en fonction de leur lieu de résidence et selon le découpage géographique des différents secteurs scolaires, au sein de l'un des établissements scolaires publics implantés dans la Ville de Montrouge, des secteurs qui peuvent évoluer d'une année sur l'autre.

Pour une première inscription dans une école publique et afin de connaître l'école de votre secteur : adressez-vous à l'accueil unique au rez-de-chaussée du Centre Administratif - 4, rue Edmond Champeaud.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

1 - Votre enfant est déjà scolarisé à l'école maternelle à Montrouge

Il sera inscrit d'office lors de sa dernière année de maternelle (soit en grande section), à l'école élémentaire publique dont vous dépendez géographiquement (secteurs scolaires maternels et élémentaires parfois différents). Un courrier vous sera alors adressé pour préciser l'école élémentaire d'affectation. **Ce courrier sera à déposer à l'école pour confirmation d'inscription.**

2 - Votre enfant n'a jamais été scolarisé à l'école maternelle à Montrouge

Vous devez vous rendre au Centre Administratif avec les documents suivants **(seuls les documents originaux sont acceptés)** :

- livret de famille,
- certificat de vaccination ou carnet de santé à jour,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Le cas échéant :

- jugement de divorce,
- certificat de radiation de l'établissement fréquenté précédemment,
- deux enveloppes timbrées.

Il vous sera ensuite délivré par la Mairie un certificat d'inscription vous indiquant l'école de votre enfant.

Vous devez ensuite faire enregistrer l'inscription de votre enfant auprès du directeur ou de la directrice de l'école élémentaire muni des documents suivants :

- le certificat d'inscription délivré par la Mairie,
- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance,
- le certificat de radiation.

À savoir

Si l'enfant ne change plus d'école, vous n'aurez pas à renouveler son inscription chaque année.

3 - Votre enfant est inscrit en maternelle dans une autre commune

Vous souhaitez que votre enfant continue sa scolarité sur cette autre commune : vous devez effectuer les mêmes démarches que lors d'une première inscription dans une autre commune.

Si vous souhaitez que votre enfant reprenne sa scolarité élémentaire sur la Ville de Montrouge, vous devez effectuer les mêmes démarches, comme si l'enfant n'était jamais allé à l'école maternelle.

4 - Votre enfant va être inscrit dans une autre commune que celle de Montrouge

Vous devez adresser une demande de dérogation à la Mairie de la commune d'accueil et demander l'accord de la Ville de Montrouge. Votre demande d'inscription peut vous être refusée par la "commune d'accueil".

APRÈS UN CHANGEMENT DE DOMICILE OU POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS EN COURS D'ANNÉE

Vous devez prévenir le directeur ou la directrice de l'école où était scolarisé votre enfant, qui vous remettra un certificat de radiation (obligatoire).

Vous devez vous adresser ensuite au Service Enseignement de votre nouveau domicile et présenter les documents nécessaires sus-cités.

L'inscription de votre enfant sera prise en compte à tout moment.

Pour les enfants déjà scolarisés qui arrivent à Montrouge en cours d'année, l'orientation se fera en fonction des places disponibles par niveaux dans les écoles. Une réintégration sur le secteur d'origine pourra être étudiée à l'occasion de la rentrée scolaire suivante, sur demande des parents.

DÉROGATIONS

Rappel du principe de base des inscriptions : les enfants sont orientés dans les écoles du secteur auquel ils appartiennent, la Ville étant découpée (par délibération du Conseil Municipal) en plusieurs secteurs scolaires.

Toutefois, les parents qui souhaitent scolariser leur(s) enfant(s) dans une école située dans un secteur différent ont la possibilité de faire une demande de dérogation motivée.

Un imprimé spécifique est à leur disposition au Service Enseignement et sur le site internet de la Ville : www.ville-montrouge.fr.

Une commission composée de représentants de la Municipalité et de l'Éducation Nationale se réunit à la fin du mois de mai sous la présidence de l'adjointe au Maire chargée du secteur, prononce un avis motivé sur la demande de dérogation qui est ensuite acceptée ou refusée par Monsieur le Maire (ou son adjoint dans le cadre de la délégation de compétences).

LE CALENDRIER SCOLAIRE 2010-2011

Zone C : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

Rentrée scolaire des élèves à Montrouge

Le jeudi 2 septembre 2010

Toussaint du samedi 23 octobre au jeudi 4 novembre 2010

Noël du samedi 18 décembre 2010 au lundi 3 janvier 2011

Hiver du samedi 12 février au lundi 28 février 2011

Printemps du samedi 9 avril au lundi 26 avril 2011

Début des vacances d'été

Le vendredi 1^{er} juillet 2011

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Attention, il n'y a plus de classes le samedi.

la Restauration scolaire

Proposer une nourriture appétissante et de qualité, en réponse aux indications fournies par le Plan Nutrition Santé et la Circulaire de l'Écolier : c'est le travail quotidien des agents de la restauration scolaire, de l'économiste à l'aide cuisine.

La Ville dispose de deux systèmes de restauration : des cuisines de production où elle confectionne ses repas, et des offices de liaison froide où les repas sont livrés par un prestataire extérieur choisi, par appel d'offres sous la présidence de l'élue du secteur, la société Avenance cette année.

Les menus scolaires sont étudiés par une commission composée de membres de l'Éducation Nationale, de représentants des associations de parents d'élèves, de représentants du conseil municipal et de techniciens de la restauration scolaire.

Les menus reflètent le choix de la Ville pour ses achats : proposer des produits de qualité, labellisés et goûteux, éviter au maximum les produits transformés ou reconstitués, et faire découvrir de nouvelles saveurs aux enfants, les produits Bio.

Les enfants ont aussi l'occasion d'exprimer leurs goûts grâce aux menus à thème élaborés chaque année par le conseil municipal des enfants.

Des activités périscolaires sont proposées également dans les écoles sur le temps du midi : ateliers de lecture, ateliers danse, jeux de société, bibliothèque, sport, etc... car ce sont près de 400 personnes qualifiées qui encadrent tous les jours vos enfants sur cette pause méridienne. (voir page 6)



Comment inscrire votre enfant à la restauration scolaire ?

Il s'agit d'un service payant et non obligatoire.

1 - Première inscription

Avant de pouvoir bénéficier de ce service, vous devez inscrire votre enfant auprès de l'Accueil Unique Enfance au Centre Administratif.

Un accès prioritaire à la restauration scolaire est logiquement accordé aux enfants dont le(s) parent(s) exerce(nt) une activité et aux familles composées d'au moins 3 enfants.

Les autres enfants seront accueillis dans la limite des places disponibles et sur étude de toute demande motivée adressée à l'Adjointe déléguée à l'Enseignement et à la Jeunesse.

Documents à fournir :

- bulletins de salaire des 3 derniers mois du ou des parents,
- avis d'imposition 2008,
- quittance de loyer récente ou échéancier des prêts contractés pour l'achat de la résidence principale,
- attestation de versement des prestations par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- copie du jugement de divorce (montant de la pension versée ou reçue).

2 - Votre enfant a déjà été inscrit

Les renouvellements s'effectuent chaque année aux mois de mai/juin. Vous pouvez effectuer cette démarche directement en ligne sur le site de la Ville : www.ville-montrouge.fr.



Mon enfant a des allergies alimentaires, peut-il tout de même profiter du restaurant scolaire ?

Oui, un enfant souffrant d'allergies alimentaires peut être accueilli dans les restaurants scolaires montrougiens, dans la mesure où un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est signé.

Le dossier doit être rempli par les parents et le médecin traitant de l'enfant, contresigné par le médecin allergologue référent de la Ville. Des menus avec des aliments de substitution seront proposés à l'enfant. Dans le cas des "poly-allergies", les parents devront remettre un panier repas préparé par leurs soins. Chaque restaurant scolaire est doté d'un réfrigérateur et d'un micro-ondes pour conserver et réchauffer les repas de ces enfants. Cependant, la Ville a déjà pris des mesures d'éviction générale de certains aliments considérés comme très allergisants tels l'huile d'arachide et le kiwi.

Combien allez-vous payer ?

Le tarif unitaire de base d'un repas est de 4,13 € (tarif valable pour l'année scolaire 2010/2011).

Néanmoins, dans le cadre d'une politique d'aide aux familles, ce tarif est dégressif à partir d'un quotient familial inférieur à 632 € sauf pour les enfants accueillis avec un panier repas pour lesquels le tarif maximum est appliqué.

Quotient familial

Ce barème sert à déterminer les réductions dont peuvent bénéficier les familles en fonction de leurs revenus ou de leur situation professionnelle. **Valable pour l'année scolaire, il doit être recalculé à chaque rentrée scolaire, à la demande des familles** et en cas d'une éventuelle évolution des ressources et/ou d'augmentation des tarifs. (voir page 7)

GRILLE DES TARIFS REPAS APPLICABLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL
A - supérieur à 632,00 €	4,13 €
B - de 574,01 à 632,00 €	3,71 €
C - de 521,01 à 574,00 €	3,40 €
D - de 444,01 à 521,00 €	2,87 €
E - de 369,01 à 444,00 €	2,42 €
F - de 320,01 à 369,00 €	2,01 €
G - de 251,01 à 320,00 €	1,62 €
H - inférieur et jusqu'à 251,00 €	0,81 €

Tarifs dégressifs suivant délibération de novembre 2002.

Cette même grille de Quotient Familial est applicable à tous les séjours de vacances proposés par la Ville aux jeunes Montrougiens. D'autre part, en cas de difficulté et après rencontre avec un travailleur social, les familles peuvent obtenir une aide ponctuelle du Centre d'Action Sociale de la Ville. (Pour calculer votre quotient familial, voir en page 7)

Quand allez-vous payer ?

Vous recevrez tous les mois le décompte des consommations du mois précédent et vous disposerez de 15 jours pour régler la facture.

Si vous dépassez la date limite de paiement, vous devez adresser directement votre règlement à la Trésorerie de Montrouge - 18 rue Victor Hugo - 92120 Montrouge, et **les éventuelles contestations ne seront plus recevables.**

Rappel : paiement possible en ligne dans l'Espace Famille.

Vous souhaitez contester une facture ?

Dans cette éventualité, nous vous invitons à prendre contact **dès réception** de la facture avec le Service Enseignement, et ce, avant la date limite de paiement.



Les Garderies et études dirigées

Ces services facultatifs sont payants

Garderie maternelle

Votre enfant peut être accueilli à la garderie tous les jours scolaires.

Horaires : 7h30 à 8h30

Forfait journalier de 0,50 €

16h30 à 19h : forfait quotidien de 1,75 € avec fourniture du goûter

Garderie élémentaire

Votre enfant peut être accueilli en garderie de 7h30 à 8h30 mais aussi après l'étude de 18h à 19h.

Forfait quotidien facturé : 0,50 €

Études dirigées

C'est une des activités péri-scolaires que la Ville de Montrouge propose aux enfants des classes élémentaires.

Sous la responsabilité d'un enseignant et dans l'une des salles de classe de l'école, votre enfant révisera les connaissances de la journée ou préparera son travail pour la semaine à venir, après une pause détente d'une 1/2 heure.

Horaires : 16h30 - 18h

Forfait mensuel de base : 28,70 € (prix modulable en fonction du nombre de frères et sœurs et des mois avec ou sans congés scolaires).

Attention

Il ne s'agit pas de cours particuliers.

GRILLE DES TARIFS MENSUELS DES ÉTUDES DIRIGÉES (VALABLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011)

	Pour le 1 ^{er} enfant	À partir du 2 ^e enfant
Mois sans vacances		
Fréquentation quotidienne	28,70 €	25,83 €
1 ou 2 jours/semaine	14,35 €	12,92 €
Mois avec vacances		
Fréquentation quotidienne	21,53 €	19,38 €
1 ou 2 jours/semaine	10,77 €	9,69 €

Comment inscrire votre enfant ?

Première inscription

Vous devez obligatoirement inscrire votre enfant auprès de l'Accueil Unique Enfance au Centre Administratif.

Il n'y a pas de conditions particulières d'inscription, tous les enfants peuvent aller à l'étude.

Votre enfant a déjà été inscrit

Les renouvellements s'effectuent sur simple envoi de la fiche adressée aux familles courant mai ou juin (également disponible auprès du Service Enseignement) depuis le site internet de la Ville : www.ville-montrouge.fr.

Quand allez-vous payer ?

Afin de simplifier les paiements, l'ensemble des activités péri et extra scolaires auxquelles vous avez inscrit votre enfant, fera l'objet d'une facture unique mensuelle qui vous sera adressée a posteriori, ou que vous pourrez consulter en ligne et payer sur l'espace Famille.

Vous souhaitez contester une facture ?

Vous disposez d'un délai de 15 jours à réception de facture. Dans cette éventualité, il conviendra de contacter le Service Enseignement.



Mon "Espace Famille" en ligne

Consciente du rythme de vie imposé aux familles aujourd'hui, la Ville de Montrouge offre un service en ligne concernant les prestations et activités proposées aux tout-petits, aux enfants et adolescents.

Véritable guichet en ligne, l'**Espace Famille** fonctionne 24h/24 et 7j/7 depuis le site officiel de la Ville : www.ville-montrouge.fr.

A partir d'un code d'accès et d'un mot de passe confidentiels, vous pouvez :

- obtenir des informations pratiques sur les activités proposées,
- consulter et/ou éditer vos factures,
- utiliser le paiement en ligne sécurisé des factures (la souscription à ce service n'exclut pas l'utilisation des autres moyens de paiement),
- signaler un changement d'adresse, de coordonnées, de courriels ...
- inscrire son enfant à quelques activités

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les familles dont au moins un enfant est inscrit à un service proposé par la Ville : restauration scolaire, garderie, études dirigées, centre de loisirs, école des sports..., ou encore accueil dans une structure Petite Enfance.

Quand s'inscrire ?

A tout moment !

Vous êtes libre de vous inscrire en contactant le Service Enseignement.

Comment résilier ?

Sans résiliation écrite et signée de votre part, votre inscription à l'Espace Famille est renouvelée tant qu'un de vos enfants au moins bénéficie des services proposés par la Ville.

Si vous désirez résilier votre inscription complète à l'Espace Famille ou simplement renoncer au paiement en ligne, vous devez envoyer un courrier postal.

Bon à savoir

- Pour renvoyer votre dossier d'inscription ou écrire à l'Espace Famille :
Ville de Montrouge - Espace Famille
4, rue Edmond Champeaud
92121 Montrouge Cedex.
- Pour tout renseignement, problème technique ou suggestion, un agent vous renseigne sur l'Espace Famille au 01 46 12 72 99.

Se divertir

**Quand l'école est finie, les loisirs commencent...
Se divertir de 3 ans à 12 ans et demi !**

Centres de Loisirs et Clubs

La Ville de Montrouge est dotée de :

- 8 centres de loisirs maternels,
- 5 centres de loisirs élémentaires (dont le Centre aéré de Villelouvette dans l'Essonne),
- 2 clubs 8/13 ans

Pour en savoir plus

Service Jeunesse et Prévention - Tél. : 01 46 12 76 73

Activités Culturelles et Sportives

Diverses possibilités sont offertes aux jeunes Montrougiens :

- Conservatoire de Musique et de Danse,
- Espace Jeunesse de la Médiathèque,
- Espace Michel Colucci,
- École des Sports,
- Piscine municipale,
- Associations montrougiennes.

Pour en savoir plus

Direction des Sports - Tél. : 01 46 12 72 43

Direction des Affaires culturelles - Tél. : 01 46 12 75 70

Séjours de vacances - (sauf celles de Noël)

La Ville de Montrouge propose des séjours d'une ou plusieurs semaines pour les enfants de 4 à 12 ans 1/2.

Ce sont des organismes spécialisés qui gèrent la logistique et les animations.

Ainsi, chaque jeune Montrougien inscrit participe à des activités adaptées à son niveau et à ses envies (excursions à pieds, en vélo ou en canoë, danse, escalade, football...).

Chaque année, un forum est organisé afin que parents et enfants trouvent les informations souhaitées auprès des prestataires sélectionnés. Une brochure de présentation est également éditée pour chaque période de vacances.

Pour en savoir plus

Service Enseignement - Tél. : 01 46 12 73 82

À noter

Certaines familles peuvent bénéficier de tarifs préférentiels calculés en fonction du Quotient Familial (voir page 7).

le Conseil municipal des enfants

Voici 11 ans que la Ville de Montrouge a créé le Conseil Municipal des enfants.

Son objectif : intégrer la jeunesse dans la vie de la commune, développer l'esprit de citoyenneté chez les enfants et apprendre les règles de la démocratie locale.

Le Conseil Municipal des enfants est composé de 33 enfants issus de CM1 et CM2, élus pour 2 ans, renouvelable chaque année à 50%, du fait du départ des CM2 au collège.

Il se réunit 3 fois par an en Assemblée Plénière sous la présidence du Maire de Montrouge. Les enfants présentent leurs travaux et réflexions qui permettront aux élus de voter les décisions nécessaires à l'avancée des dossiers.

Les élections ont lieu chaque année à la mi-octobre.

Quatre commissions différentes ont été constituées et se partagent le travail :

- Animation-Communication
- Loisirs-Culture-Sports
- Environnement-Cadre de Vie
- Solidarité-Échanges

Les enfants choisissent la commission à laquelle ils souhaitent participer, puis se réunissent pour travailler toutes les deux à trois semaines le mercredi.

Ces séances sont animées par des adultes (élus, personnels de la Ville, bénévoles).

C'est ainsi que des réalisations concrètes ont abouti :

- Réalisation d'un livre de recettes et concours de cuisine européenne
- Collecte de nourriture pour les Restos du Coeur
- Collecte de vêtements pour les personnes démunies et de jouets pour les enfants malades
- Participation au Téléthon de Montrouge ainsi qu'aux cérémonies commémoratives municipales (8 mai, 11 novembre, etc)
- Sensibilisation au tri et au recyclage
- Aide à des enfants du Haut Atlas marocain
- Semaine de prévention routière, passage du permis piéton
- Tournoi de sport
- Édition du "Flash Infos", le journal du CME
- Animation pour les personnes âgées

Comment faire partie du Conseil Municipal des Enfants ?

- Être élève en classe de CM1 ou CM2 à Montrouge
- Obtenir une autorisation écrite et signée des parents
- Présenter un programme à ses camarades et électeurs

Pour en savoir plus

Service Jeunesse et Prévention - Tél. : 01 46 12 76 73

les Contacts utiles

Hôtel de Ville de Montrouge

43, avenue de la République - 92121 Montrouge Cedex - Tél. : 01 46 12 76 76
Site Web : www.ville-montrouge.fr

Centre Administratif

4, rue Edmond Champeaud (derrière l'Hôtel de Ville)
Service Petite Enfance : Tél. : 01 46 12 75 51
Service Enseignement : Tél. : 01 46 12 73 90
Service Jeunesse et Prévention : Tél. : 01 46 12 76 73
Service des Sports : Tél. : 01 46 12 72 43
Espace Famille : Tél. : 01 46 12 72 99

Centres de Protection Maternelle et Infantile

43, avenue Henri Ginoux - Tél. : 01 46 73 08 30
112, avenue Marx Dormoy - Tél. 01 46 56 94 82

Centre Médico-Psychologique

18, rue Camille Pelletan - Tél. : 01 46 55 59 59

Centre d'Action Médico-sociale Précoce

242, avenue Marx Dormoy - Tél. : 01 55 58 10 40

Éducation Nationale

Inspection Académique

Centre administratif départemental
Avenue Irène et Frédéric Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex - Tél. : 01 40 97 34 34

Inspection de l'Éducation Nationale (28^e circonscription)

École Élémentaire Raymond Queneau - 57 avenue Henri Ginoux - Montrouge
Tél. : 01 40 84 61 50

Rectorat

3, Boulevard de Lesseps - 78017 Versailles Cedex - Tél. : 01 30 83 44 44

Espace Michel Colucci

88, rue Racine - Tél. : 01 46 55 77 77

Conservatoire de Musique et de Danse Raoul Pugno

6, rue Racine - Tél. : 01 46 12 74 74

Médiathèque Jeunesse

32, rue Gabriel Péri - Tél. : 01 46 12 76 00

Collèges et lycées

Collège Haut Mesnil

24, rue Arthur Auger - Montrouge - Tél. : 01 47 35 41 81

Collège Maurice Genevoix

11, rue d'Arcueil - Montrouge - Tél. : 01 49 65 65 30

Collège Robert Doisneau

24, rue du Onze Novembre - Montrouge - Tél. : 01 41 17 22 22

Collège Jeanne d'Arc (privé)

44, rue Gabriel Péri - Montrouge - Tél. : 01 42 53 18 95

Lycée National Jean Monnet

128, avenue Jean Jaurès - Montrouge - Tél. : 01 41 17 44 20

Lycée Maurice Genevoix

29, avenue du Fort - Montrouge - Tél. : 01 49 65 65 00

Lycée Jeanne d'Arc (privé)

44, rue Gabriel Péri - Montrouge - Tél. : 01 42 53 18 95